02.99.71.26.04

FORMATION PERMIS B96

FORFAIT A 250€ TTC

(minimum obligatoire)

INCLUS DANS LE FORFAIT

DE LA THÉORIE

(REGLEMENTATION LIÉE À LA CONDUITE D'UN ENSEMBLE ARTICULÉ)

DE LA PRATIQUE SUR PISTE PRIVÉE

(MANIABILITÉ SUR PISTE)

DE LA PRATIQUE EN CIRCULATION

(SUR UNE VOIES OUVERTES)

FRAIS DE FABRICATION DE PERMIS

DOCUMENTS A FOUNIR :

- 1 PHOTOCOPIE DU PERMIS DE CONDUIRE
- 1 PHOTO D'IDENTITÉ NUMERIQUE
- 1 PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITI
- ASSR2 SI MOINS DE 21 ANS
- JAPD SI -25 ANS
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE MOINS DE 3 MOIS

REGLEMENT

Il vous sera demandé un chèque de la globalité de la formation lors de l'inscription. Celui-ci sera encaissée uniquement le premier jour de la formation. Pour toute annulation (moins de 48h avant la formation) sans motif réel et sérieux, le chèque serait alors encaissé.

Tous nos prix sont au tarif unitaire TTC - Documentation disponible en agence sur simple demande

SARL ECPR - 16 RUE VICTOR HUGO - 35600 REDON - 02.99.71.26.04 - contact@ecpr.bzh - AGREMENT : E1903500150

TARIFS VALABLES JUSQU'AU 31/12/25

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Les documents seront différents en fonction de l'âge de l'élève

- PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'ELEVE EN COURS DE VALIDITE

- DE 14 A 16 ANS : ASSR 1

- DE 16 A 25 ANS : ASSR 2

- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT POUR 16 à moins de 18 ANS

- PHOTOCOPIE DE LA JDC / JAPD A PARTIR DE 18 ANS

- 1 PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE CONFORME AU FORMAT PASSEPORT (sans lunettes, sans sourire et oreilles bien dégagées) DATANT DE MOINS DE 6 MOIS

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE LA PERSONNE L'HEBERGEANT EX : Facture EDF ou portable (- de 3mois) Ou Quittance d'impôts sur le revenu.

- PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE DE LA PERSONNE QUI L'HEBERGE

- ATTESTATION D'HEBERGEMENT : Lettre signée et datée avec noms des hébergeants et l'hébergé ainsi que l'adresse postale indiqués certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois.

Veillez à ce que :

Les 4 bords transparents des cartes d'identité soient bien visibles sur la copie.

L'ASSR, Le recensement ou la JDC soient signés

Le justificatif de domicile/la pièce d'identité de l'hébergeant/et l'attestation d'hébergement doivent être aux mêmes nom et prénom. Si le justificatif de domicile contient 2 noms et prénoms, prévoir d'indiquer ces deux identités sur l'attestation d'hébergement et prévoir également les 2 photocopies des pièces d'identité.

La photo d'identité doit être différente de la carte d'identité si cette dernière date de plus de 5 mois le jour de la formation